

Réservation des salles de réunion pour les associations



Les associations collégeoises peuvent bénéficier d'une salle de réunion au sein de la maison communale. Pour la réserver, rien de plus simple, une plateforme de réservation est désormais disponible sur le site Internet. Pratique et consultable à tout moment, elle permet aux associations de voir les disponibilités en temps réel et ainsi placer sa réservation.

De plus, vous pouvez y faire des demandes de modifications en cas d'annulation ou de report de réunion de votre association.

Renseignements auprès d'Amélie Cassaigne, assistante vie locale :

Tél. 01 60 35 40 00 / vielocalecom@mairie-de-collegien.fr

[Consulter le calendrier »](#)